

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 568 045

②1 N° d'enregistrement national :

84 11578

⑤1 Int Cl⁴ : G 09 F 7/18, 21/04.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 20 juillet 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 4 du 24 janvier 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : AQUITAINE INNOVATION SARL — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Patrick Le Héron et Franck Laforge.

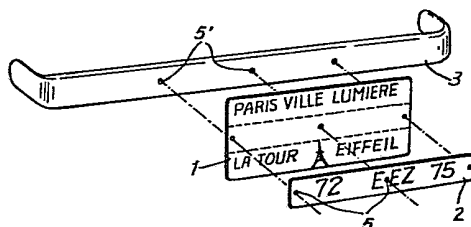
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Droit et développement de l'innovation
(DDI).

⑤4 Support d'informations pour véhicules et son procédé de fixation.

⑤7 Le support est constitué par une plaque 1 de dimensions
supérieures à celles de la plaque d'immatriculation 2. Il est fixé
à un élément 3 de la carrosserie, en même temps que la
plaque d'immatriculation, par les mêmes rivets.

Applications : promotion touristique, pour des clubs, asso-
ciations, régions, festivals et publicité directe.



FR 2 568 045 - A1

D

1.

La présente invention a pour objet un support d'informations pour véhicules. Elle s'applique à tous les types de véhicules immatriculés automobiles ou non, depuis les motocyclettes jusqu'aux véhicules industriels, y compris les caravanes. L'invention a plus particulièrement pour objet un support d'informations combiné à la plaque d'immatriculation. Elle a également pour objet un procédé de fixation d'un tel support d'informations.

On connaît déjà des enjoliveurs de plaques d'immatriculation, qui se fixent sur la plaque, au-dessus ou/et au-dessous de cette plaque. De nombreux dispositifs ont été proposés. Ils présentent l'inconvénient d'une fixation peu sûre, et d'un prix non négligeable. La présente invention permet d'obtenir un support d'informations d'un prix de revient modeste et d'une sécurité de fixation absolue.

Ce résultat est obtenu par un support d'informations pour véhicule automobile, du type présentant une surface d'affichage au-dessus et/ou au-dessous de la plaque d'immatriculation, caractérisé en ce qu'il est constitué par une plaque mince, qui peut être placée entre la plaque

2.

d'immatriculation et la carrosserie du véhicule, d'une surface supérieure à la plaque d'immatriculation, de façon à déborder de celle-ci au-dessus et/ou au-dessous, éventuellement latéralement, et qui est fixable par les moyens
5 de fixation de la plaque, c'est-à-dire les vis ou rivets de fixation de la plaque d'immatriculation, avec la plaque d'immatriculation.

L'invention a également pour objet un procédé de fixation d'un support d'informations constitué par une plaque
10 de dimensions supérieures à celles de la plaque d'immatriculation d'un véhicule, caractérisé en ce que ledit support est percé de trous correspondant aux trous de fixation de la plaque d'immatriculation, et est fixé, entre la plaque d'immatriculation et la carrosserie du véhicule, au
15 moyen des éléments de fixation de la plaque d'immatriculation tels que des rivets.

D'autres caractéristiques de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif, en regard du dessin ci-
20 joint, et qui fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée.

Sur les dessins :

La figure 1 est une vue en perspective explosée d'un ensemble comprenant la plaque d'immatriculation, le
25 support selon l'invention et le pare-chocs d'une automobile; et

La figure 2 est une vue de face d'une automobile équipée d'un support d'informations, selon un exemple de réalisation de l'invention.

30 Dans un mode de réalisation de l'invention, on dispose un support d'informations 1 constitué par une plaque mince, en métal, en matière plastique ou autre matériau approprié, entre la plaque d'immatriculation 2, et un élément de carrosserie, par exemple le pare-chocs 3 d'un
35 véhicule automobile 4.

3.

La plaque d'immatriculation est fixée généralement par des rivets ou analogues, sur la carrosserie. La plaque et la carrosserie comportent à cet effet des trous 5,5' disposés en regard. Le support selon l'invention sera percé au moment du montage de trous 5" en même nombre disposés aux mêmes écarts, de façon à laisser déborder des surfaces d'information au-dessus et/ou au-dessous de la plaque d'immatriculation. Les surfaces supérieure 10 et inférieure 11 peuvent être égales ou différentes. On peut si on le désire prévoir une, ou deux surfaces latérales débordantes, en fonction des informations prévues.

La plaque d'immatriculation est fixée en même temps que le support d'information, généralement par des rivets.

Un support d'informations selon l'invention peut être placé à l'avant et/ou à l'arrière d'un véhicule, une automobile, un camion, une remorque, une caravane, une motocyclette, etc.

Il est ainsi possible d'afficher un message de tout genre : pour faire connaître ou reconnaître une association sportive, pour faire de la promotion touristique, par exemple, pour une ville, une région, pour un festival, un carnaval, ou pour développer le tourisme, pour une opération de prestige, etc. On peut afficher un slogan. On peut aussi personnaliser une voiture.

Le support selon l'invention permet de réaliser une publicité directe, et peut équiper par exemple une flotte de camions ou de véhicules appartenant à un groupement quelconque.

On comprendra que la pose est simple : au moment du montage de la plaque, la pose ne coûte absolument rien, et sur un véhicule déjà muni de sa plaque, l'enlèvement et le remplacement des rivets est une dépense minime. Il n'y a aucun risque de séparation du support : il est totalement imperdable. Il peut être enlevé ou remplacé facilement, par enlèvement et remplacement des rivets.

4.

L'information peut comporter un message écrit, ou un dessin. Les supports peuvent être garnis d'un message par sérigraphie par exemple ou par tout autre procédé.

Cette disposition est conforme à la réglementation en vigueur. Elle produit un effet agréable et décoratif. Elle attire le regard et suscite de l'intérêt.

Le support peut être en polychlorure de vinyle sérigraphié. Il est inaltérable et inviolable.

Il va de soi que le mode de réalisation décrit et représenté n'est qu'un exemple, et qu'il peut être modifié notamment par substitution d'équivalents techniques, sans sortir du cadre de la présente invention.

5.

REVENDICATIONS

1 - Support d'informations pour véhicule automobile du type présentant une surface d'affichage au-dessus, et/ou au-dessous de la plaque d'immatriculation, caractérisé en ce qu'il est constitué par une plaque mince (1), qui peut être placée entre la plaque d'immatriculation (2) et la carrosserie (3) du véhicule, d'une surface supérieure à la plaque d'immatriculation, de façon à déborder de celle-ci au-dessus et/ou au-dessous, éventuellement latéralement, et qui est fixable par les moyens de fixation de la plaque, c'est-à-dire les vis ou rivets de fixation de la plaque d'immatriculation, avec la plaque d'immatriculation.

2 - Procédé de fixation d'un support d'informations constitué par une plaque (1) de dimensions supérieures à celles de la plaque d'immatriculation (2) d'un véhicule, caractérisé en ce que ledit support (1) est percé de trous correspondant aux trous de fixation de la plaque d'immatriculation, et est fixé, entre la plaque d'immatriculation et la carrosserie du véhicule, au moyen des éléments de fixation de la plaque d'immatriculation tels que des rivets.

Fig:1

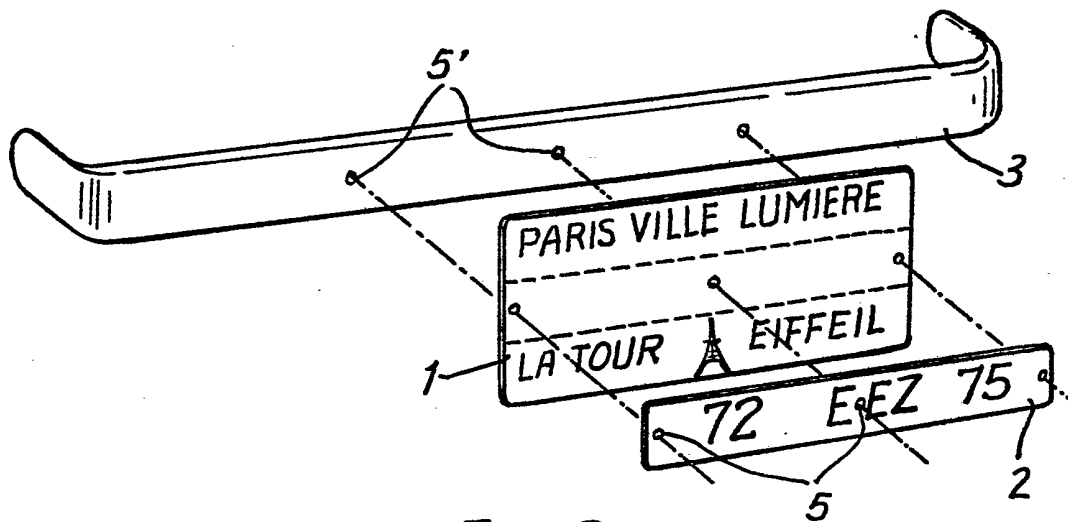


Fig:2

